

Guide pour l'organisation de manifestations durables

SOMMAIRE DU GUIDE

1. Politique de la manifestation
2. Gestion des déchets et recyclage
3. Transports et mobilité douce
4. Approvisionnement et dépollution
5. Énergie et infrastructures
6. Nourriture et boissons
7. Utilisation de la vaisselle appartenant à la commune
8. Guichet conseil

1. POLITIQUE DE LA MANIFESTATION

a. Établir une stratégie en matière de protection de l'environnement

- Intégrer les critères du développement durable dès la conception de la manifestation.
- Intégrer l'aspect développement durable dans le cahier des charges d'un membre du comité.
- Impliquer les collaborateurs, les partenaires, les participants et les spectateurs dans la mise en œuvre des mesures entreprises.
- Développer une vision commune et une stratégie ayant pour objet le développement durable.
- Effectuer un bilan environnemental à la fin de la manifestation pour mettre en lumière les améliorations possibles.

b. Les 3 piliers du développement durable

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Rapport « Notre avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement durable

Le développement durable cherche à prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.

- a. **Efficacité économique** : il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.
- b. **Équité sociale** : il s'agit de satisfaire les besoins humains essentiels en réduisant les inégalités entre les individus (sexe, culture, religion, etc.).
- c. **Qualité environnementale** : il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme et de limiter les impacts environnementaux.

2. GESTION DES DECHETS ET RECYCLAGE

Réduire la production de déchets et favoriser le tri

- Identifier les types de déchets produits sur le lieu de la manifestation et prévoir leur collecte sélective.
- Assurer l'entretien des lieux pendant et après la manifestation.
- Limiter la production de déchets.
- Utiliser de la vaisselle lavable. Au besoin : appliquer une consigne sur les éléments de vaisselle réutilisable afin de s'en assurer la restitution.
- Mettre à disposition des cendriers portables gratuits.
- Ne pas placer de sacs poubelles en bout de table (nuit au tri sélectif).
- Assurer une signalétique claire en matière de tri sélectif et positionner les containers à des endroits appropriés.

3. TRANSPORT ET MOBILITE DOUCE

Encourager les modes de déplacements peu ou non polluants

- Choisir un site facilement accessible à pied, à vélo et en transports publics ou organiser un service de navettes.
- Coordonner les horaires de la manifestation avec les horaires des transports publics.
- Favoriser la mobilité douce et encourager l'usage des transports publics.
- Informer les participants sur l'accès à la manifestation et les horaires des transports publics.
- Encourager le co-voiturage en lui dédiant, par exemple, un espace sur le site internet de la manifestation.

4. APPROVISIONNEMENT, DEPOLLUTION

Respecter la nature à l'endroit de la manifestation

- Choisir un site permettant de minimiser les impacts sur les milieux naturels de valeur de sorte que les milieux protégés et sensibles ne soient pas pollués.
- Protéger les sols et éviter l'écoulement de liquides polluants sur le sol.
- Ne pas détériorer le patrimoine végétal (plantes, arbres, etc.).

5. ENERGIE ET INFRASTRUCTURE

Maîtriser et réduire les consommations d'eau et d'énergie

- Utiliser autant que possible des infrastructures et réseaux existants : bâtiments, places de stationnement, routes, parcours, réseau électrique, etc.
- Prendre en compte les impacts environnementaux lors de la construction des installations provisoires.
- Privilégier les partenaires locaux (services, achat et location de matériel).

6. NOURRITURE & BOISSONS

Privilégier les fournisseurs locaux et garantir de la nourriture saine

- Privilégier les produits régionaux et de saison.
- Respecter les prescriptions en matière de protection de la jeunesse en interdisant la vente d'alcool aux moins de 16 ans et la vente d'alcools et de spiritueux aux moins de 18 ans.
- Proposer un choix de 3 boissons non alcoolisées, au moins, à un prix inférieur à la moins chère des boissons alcoolisées.

7. VAISSELLE APPARTENANT À LA COMMUNE : COMMENT PROCEDER

La commune de Nendaz :

- a financé l'achat d'un stock de verres.
- possède: 5090 verres à vin – 5060 long drink 2.5dl – 5100 verres 3dl
- finance les coûts de stockage de cette vaisselle.
- reçoit les décomptes de pertes et casses.
- facture les pertes et casses aux organisateur·trice·s.
- offre la location des verres.

Papival :

- stocke la marchandise.
- accueille et conseille les organisateur·trice·s.
- reçoit les commandes directement des organisateur·trice·s.
- propose une gamme complète et professionnelle.
- prépare la marchandise, la livre et la réceptionne en retour.
- réalise les inventaires de retours.
- facture le lavage aux organisateur·trice·s.
- envoie le décompte à la commune des pertes et casses à facturer.

Les organisateur·trice·s :

- passent commande chez Papival.
- paient le lavage des verres.
- prennent à leur charge la livraison et le retour des verres.

Tarifs :

	Lavage par pièce	Perte/casse par pièce
Verre à pied 1dl	0.20	2.50
Verre 3dl	0.20	1.00
Longdrink 2.5dl	0.15	1.00
Caisse avec couvercle	5.00	25.00
Séparation caisse	-	5.00

8. GUICHET CONSEIL

La commune de Nendaz répond aux questions et apporte de l'aide en cas de besoin aux organisateur·trice·s par téléphone les mardis de 8h à 12h au 027 289 56 07, sur rendez-vous ou par mail sacp@nendaz.org